

PRÉREQUIS – ACCES A LA FORMATION

SSIAP 2 INITIALE – 70 heures

Public :	- Formation ouverte aux agents SSIAP 1 désirant accéder à la fonction de chef d'équipe de sécurité incendie en ERP ou IGH - Accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve des prérequis. (Nous contacter)
Prérequis :	- Etre titulaire du SSIAP1 ou équivalent et avoir exercé ces fonctions pendant 1607 heures sur les 24 derniers mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail. - Etre titulaire de l'AFPS ou PSC acquis depuis moins de 2 ans ou PSE 1 ou SST en cours de validité. - Etre apte physiquement (Certificat médical conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2025 modifié) de moins de 3 mois).
Durée de la formation :	70 heures hors examen et temps de déplacement.
Nombre de stagiaire par session :	4 minimum. 8 maximum.
Objectifs :	- Acquérir les connaissances nécessaires pour encadrer l'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes. - Sensibiliser les employés de l'établissement à la sécurité incendie. - Diriger le poste de sécurité lors des sinistres. - Gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.
Moyens pédagogiques :	- Cours magistraux sur écran interactif. - Exercices de cas pratiques avec mises en situation. - QCM journalier. - Moyens de secours (RIA – Extincteurs...). - Matériels pour effectuer les rondes (radio, clés...). - Système de Sécurité Incendie pédagogique de catégorie A. - Documents pédagogiques divers (main courante, registre de sécurité...). - Plan interactif.
Responsable pédagogique :	Monsieur Jean-Pierre SAPPEÏ .
Formation en présentiel :	Présence obligatoire. Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.
Type de formation :	- Formation certifiante et Éligible au CPF : Code 236960 - Validation : Diplôme SSIAP 2.
Modalités de l'examen :	Carte d'identité ou passeport ou carte de séjour obligatoire. - Epreuve écrite : QCM de 40 questions : 40 minutes environ - Epreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique : 15 mn par candidat - Epreuve pratique : Exercice de gestion du PC en situation de crise : 20 minutes environ par candidat.
Dates sessions :	Toutes les dates des sessions sont disponibles sur le site : https://www.formation-incendie-ssiap.com/